

Commune de GEISHOUSE**PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION
DU CONSEIL MUNICIPAL, DE L'ELECTION DU MAIRE,
DE LA FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS,
DE L'ELECTION DES ADJOINTS****Séance du 4 juillet 2020 à 10 h 30**

Nombre de conseillers élus : 11Nombre de conseillers en exercice : 11Nombre de conseillers présents : 11

L'an deux mille vingt, le 4 juillet, à 10 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GEISHOUSE proclamés par le bureau électoral à la suite des scrutins du 15 mars 2020 et du 28 juin 2020 se sont réunis dans la salle Bramaly sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

EHLINGER Fabrice, ENGLER-GASS Elodie, FOURNIER Gérard, GENG Alexis, GRUNEWALD HIMMELSPACH Josiane Marie, GRUNEWALD Jean-Paul, KIRCHHOFFER Claude, KORNACKER Pierre, STUTZMANN Pascal, ZUSSY TOUPIOL Caroline, ZUSSY Christiane.

Le quorum est atteint pour valablement délibérer.

Discours de M. STEGER Gilles, Maire

Bonjour à Toutes et à tous,

Je vous souhaite une cordiale bienvenue, ce matin, exceptionnellement, dans notre salle Bramaly, Covid- 19 oblige, notre salle de réunion de la mairie, étant trop exigüe pour respecter les prescriptions de distanciation physique préconisées.

Bienvenue, bien entendu, aux nouveaux conseillers municipaux présents autour de cette table, également à mes collègues adjoints et conseillers sortants, aux quelques auditeurs présents, aux familles et amis des conseillers nouvellement élus.

Bienvenue également au correspondant de la presse locale.

L'installation de notre Conseil Municipal se déroule dans un contexte particulier.

Inédit, pour être plus précis.

En cet instant, je tiens, tout d'abord, à rendre hommage au personnel soignant des hôpitaux qui a lutté avec beaucoup de courage et de pugnacité contre l'épidémie.

Je veux également penser, avec vous, à toutes celles et tous ceux qui ont vécu des moments tragiques, à ceux qui ont été malades pendant la période que nous venons de vivre.

Enfin, je veux souligner également l'extraordinaire solidarité de voisinage pendant le confinement et remercier les habitants bénévoles qui ont apporté leur aide aux personnes âgées ou isolées.

Cette réunion d'installation aurait dû se tenir à la fin du mois de mars, mais la pandémie de Coronavirus en a décidé tout autrement, et est venue chambouler nos vies.

Nous sortons d'une période compliquée qui a endeuillé de nombreuses familles et qui fera très certainement perdurer les gestes dits barrières et la distanciation physique.

Nous avons subi le confinement, mesure que je n'aurais jamais imaginé vivre.

Cette épidémie est aussi venue prolonger mon mandat que j'ai terminé dans des conditions épiques, des conditions particulières et quelque peu difficiles et compliquées dans certaines prises de décisions, notamment pour l'école.

A présent, l'épidémie semble certes marquer le pas, et la vie reprend le dessus.

Néanmoins, le virus circule toujours très activement dans certains pays qui ont été contraints de remettre en œuvre des mesures de confinement.

Cela prouve bien qu'il circule toujours, de nombreux clusters sont apparus ces derniers jours, d'où les mesures de distanciation appliquées aujourd'hui pour notre réunion.

Cette pandémie a engendré une grave crise économique et sociale qu'il conviendra de surmonter. Cette crise sera bien plus importante que celle de 2008 !

De nombreux plans sociaux ont déjà été déclenchés et il y en aura d'autres.

Remonter la pente prendra du temps !

J'ai toutefois confiance dans les valeurs humaines, j'ai confiance dans l'homme ; j'ai toujours mis l'humain au centre de mes préoccupations, et je pense que l'humanité saura rebondir et prendre un nouveau départ.

Il y a eu un avant, il faut qu'il y ait un après, qui forcément sera différent, même si cet après, recommence déjà à ressembler à l'avant !

Le moment que nous vivons ce matin, à l'issue de cette épidémie, est un moment solennel et particulier pour vous, car d'ici quelques minutes, je vais vous déclarer officiellement installés dans vos nouvelles fonctions de conseillers municipaux, et vous serez amenés à élire le nouveau Maire qui sera chargé, à vos côtés, d'administrer notre village pendant les 6 années à venir.

C'est aussi un moment particulier et chargé en émotion pour moi, qui suis encore le 1^{er} magistrat de la commune mais qui vais céder ces fonctions d'ici quelques minutes à l'un d'entre-vous.

Je suis Maire du village depuis le 21 mars 2008 ; j'ai présidé 80 réunions du Conseil Municipal en 12 années de mandat et me voilà arrivé à l'ultime réunion, à l'issue de laquelle, je quitterai mes responsabilités, et redeviendrai un citoyen lambda.

En effet, j'ai pris la décision, en concertation avec mon épouse Danièle, après 12 années pleines consacrées à la collectivité, de tourner la page de la vie politique et de l'action publique, pour me recentrer sur ma vie familiale et professionnelle, et me consacrer à d'autres activités.

Cet engagement public m'a beaucoup appris, m'a beaucoup apporté, et il est probable que j'y revienne un jour.

J'ai œuvré avec beaucoup d'enthousiasme et de passion, avec le soutien important, la loyauté et la confiance totale de certaines personnes qui se reconnaîtront, et avec lesquelles des liens d'amitié très forts se sont créés, et que je garderai toujours ces personnes dans mon cœur.

Je tiens ici à remercier tous les adjoints et conseillers qui ont œuvré à mes côtés depuis 2008, sans oublier leurs conjoints, toutes les personnes qui m'ont soutenu, qui m'ont fait confiance dans cet engagement.

Je veux aussi remercier Joselyne, notre ancienne secrétaire de mairie, à présent retraitée, qui a œuvré pour notre mairie et les habitants de Geishouse pendant 37 années, et qui a été à mes côtés pendant ces 12 années, avec compétence, disponibilité, dévouement et discrétion.

J'ai travaillé, certes dans des conditions atypiques, pendant un peu plus de 3 mois avec Aline, ici présente à mes côtés.

Je suis particulièrement et très sincèrement content et heureux d'avoir pu recruter Aline.

Aline est dotée d'une expérience importante et significative forgée à la mairie de Saint-Amarin, elle a déjà une bonne connaissance du village, elle est très compétente et dévouée et vous pourrez vous appuyer sur elle, les yeux fermés !

Sachez lui faire confiance et n'hésitez pas à lui demander conseil, car son expertise vous sera certainement d'un grand secours dans de nombreux domaines.

Je tiens enfin à remercier le personnel technique et les ATSEM qui se sont succédé au cours des 12 années écoulées.

Ils ont tous contribué, dans leur domaine de compétence, à la bonne gestion de notre commune, à l'atteinte des objectifs que nous, les élus, avons fixés.

Aujourd'hui, je tourne un chapitre important de ma vie avec le sentiment du devoir accompli.

Être Maire, n'est pas un titre honorifique, c'est un véritable sacerdoce où on est au service de ses concitoyens en toutes circonstances et à toute heure.

C'est un engagement permanent, exaltant et enrichissant qui requiert beaucoup de travail, d'abnégation, de disponibilité, de dévouement, d'écoute, de rigueur et d'organisation.

Le Maire reste l'acteur public essentiel et incontournable de la vie quotidienne, proche de la population, à portée de main des habitants, particulièrement dans les petites communes.

Avec les évolutions que nous connaissons depuis quelques années maintenant, le Maire doit avoir des compétences transversales, techniques, politiques, juridiques, financières et économiques.

Le Maire est le chef d'orchestre de l'équipe municipale.

Il doit être force de proposition, avoir l'esprit d'analyse, de synthèse, il doit savoir prendre du recul, de la hauteur, il doit savoir se projeter dans l'avenir et être, dans certaines circonstances, un fin stratège.

D'ici quelques minutes, vous serez les premiers garants de l'avenir de notre beau village, les garants de l'ambiance générale de notre commune.

Aussi, je souhaite que vous soyez les acteurs du changement dans la continuité.

Ayez un bon discernement dans l'équité et gardez toujours à l'esprit l'intérêt général, l'intérêt collectif, l'intérêt de notre beau village et de ses habitants.

L'intérêt général doit toujours primer en toutes circonstances et être au centre de vos préoccupations. Oubliez l'intérêt personnel maintenant que vous allez vous mettre au service de la collectivité !

Le message que je vous adresse aujourd'hui n'est pas un testament !

Je souhaite tout simplement, et humblement, que l'action initiée il y a 12 ans connaisse une continuité avec, bien entendu, une autre méthode, avec votre méthode, qu'il vous appartiendra, collectivement de mettre en œuvre.

La situation financière de la commune est saine, notre endettement est plus que raisonnable ; je me suis toujours efforcé de gérer les deniers publics en bon père de famille afin de préserver la capacité d'autofinancement nécessaire à la réalisation des projets d'investissement.

Vous disposerez ainsi de certaines marges de manœuvres pour les années à venir en sachant tout de même que le contexte budgétaire des collectivités s'est fortement contraint au cours des dernières années. Vous vous en rendrez compte assez rapidement.

Le Maire qui sera élu d'ici quelques minutes, disposera de mobilier et d'un bureau à la mairie, ce qui lui permettra de se mettre très rapidement au travail.

Je m'explique, pour la petite histoire, lorsque je suis arrivé en mars 2008, à ma grande surprise, le bureau du Maire avait été vidé, débarrassé de tout mobilier et bureau, et avant toute chose, j'ai été contraint de meubler mon bureau pour pouvoir travailler, en achetant un bureau, une armoire et un fauteuil.

Cet accueil plus que glacial et imbécile qui m'avait été réservé à l'époque, m'avait marqué, et m'avait rappelé que parfois l'humain retombe dans ses travers et que la bêtise, dans ces cas-là, n'est jamais loin.

Mais bon, heureusement, que l'intelligence permet de contrebalancer la bêtise et de pardonner certains actes !

Voilà, sur cette anecdote, je ne vais plus être trop long et terminer mon allocution en faisant un bond, un retour en arrière de douze années et boucler la boucle comme on dit et prononcer quelques mots forts que j'ai prononcé à la fin de mon discours d'investiture le 21 mars 2008 :

Servir, c'est honorer sa parole.

Servir, c'est offrir son temps.

Servir, c'est donner de l'espoir.

Servir, c'est ne rien attendre.

Gardez ces 4 petites phrases dans vos esprits et faites-en sorte d'y penser régulièrement pour ne pas oublier ce qu'est l'action publique et l'intérêt général.

Sur ce, je souhaite bonne continuation à Aline, au sein de notre mairie.

Tu sauras où me trouver en cas de besoin.

A vous qui allez prendre en main le destin de Geishouse, pour les 6 années à venir, je vous souhaite beaucoup de courage, de persévérance dans vos futures fonctions, beaucoup de réussite, en espérant que vous saurez vous investir pleinement pour continuer de faire vivre et évoluer notre beau village de montagne qui le mérite !

Merci pour votre attention et bon vent à vous !

A présent, on va rentrer dans le vif du sujet, et conformément à l'article L.2121-7 du CGCT, je vais procéder à l'appel des conseillers municipaux nouvellement élus suite au scrutin des 15 mars et 28 juin passés :

- 1. Claude KIRCHHOFFER, élu le 15 mars**
- 2. Alexis GENG, élu le 15 mars**
- 3. Elodie ENGLER, élue le 15 mars**
- 4. Fabrice EHLINGER, élu le 15 mars**
- 5. Josiane HIMMELSPACH, élue le 15 mars**
- 6. Gérard FOURNIER, élu le 15 mars**
- 7. Caroline ZUSSY, élue le 15 mars**
- 8. Jean-Paul GRUNEWALD, élu le 15 mars**
- 9. Pierre Edouard KORNACKER, élu le 15 mars**
- 10. Christiane ZUSSY, élue le 15 mars**
- 11. Et enfin celui qui s'est fait attendre, Pascal STUTZMANN, élu le 28 juin**

Je constate que le Conseil Municipal est au complet et vous déclare donc officiellement installés dans vos fonctions de conseillers municipaux de la commune de Geishouse.

L'heure est maintenant arrivée pour moi, de quitter mes fonctions, de prendre le recul que je souhaitais prendre, et conformément à l'article L.2122-8 du CGCT, je confie la présidence de la séance à Gérard FOURNIER, doyen d'âge de l'assemblée qui va présider la séance jusqu'à l'élection du nouveau Maire.

Point n° 1 de l'ordre du jour :

Installation du nouveau Conseil Municipal :

La séance a été ouverte sous la présidence de M. STEGER Gilles, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés Mmes et MM. Claude KIRCHHOFFER, Alexis GENG, Elodie ENGLER-GASS, Fabrice EHLINGER, Josiane GRUNEWALD HIMMELSPACH, Gérard FOURNIER, Caroline ZUSSY TOUPIOL, Jean-Paul GRUNEWALD, Pierre-Edouard KORNACKER, Christiane ZUSSY, Pascal STUTZMANN, dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance M. KORNACKER Pierre-Edouard (art. L 2121-15 du CGCT).

Il sera assisté de Mme Aline MUNSCH, secrétaire de mairie.

M. Gérard FOURNIER, le plus âgé des membres du conseil municipal, a ensuite pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT).

Point n° 2 de l'ordre du jour :

Election du Maire :

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal, à savoir M. FOURNIER Gérard a pris la présidence de l'assemblée (art. L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré **onze** conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Mme ZUSSY-TOUPIOL Caroline et M. GRUNEWALD Jean-Paul.

2.3. Déroulement du scrutin

M. KIRCHHOFFER Claude a été le seul candidat déclaré aux fonctions de Maire.

Chaque conseiller municipal a été invité à remettre fermé dans une urne, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin : le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
A déduire bulletins blancs :	1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	6
A obtenu :	
M. KIRCHHOFFER Claude	10 (dix) voix

M. KIRCHHOFFER Claude ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé dans ses fonctions. *Applaudissements.*

Discours de prise de fonctions de M. Claude KIRCHHOFFER, Maire nouvellement installé :

Chers collègues de la nouvelle équipe municipale et du conseil sortant, Mr Le Maire et Mme la première adjointe Gilles STEGER et Bernadette HERR, chers Geishousoises et Geishousois ici présents, mesdames, messieurs,

C'est avec une grande émotion que je prends la parole en tant que nouveau Maire.

Je pense tout d'abord à mon frère Henri Kirchhoffer , Maire de Geishouse de 1977 à 1996, qui a pris ses fonctions ici le 26 mars 1977 à l'âge de 23 ans et qui a œuvré pendant quasi 4 mandats , jusqu'à sa mort au service de notre village notamment en faisant ériger cette salle polyvalente où nous nous tenons , en créant le parcours de santé qui porte aujourd'hui son nom et qui permet aussi de se promener et d'admirer notre beau village, en nous faisant connaître non seulement dans la vallée où il a défendu les intérêts de Geishouse, mais bien au-delà, non seulement à cause de nos sangliers , mais en réalisant le jumelage avec Souvigny en Sologne qui porte haut les couleurs de notre village et de l'Alsace. , en allant visiter des communes en Allemagne et en Autriche pour s'appuyer sur d'autres expériences de villages similaires

Je lui rends humblement hommage aujourd'hui. Jamais Maire n'a été aussi dévoué à son village, faisant passer l'intérêt commun devant l'intérêt particulier.

Je remercie mes colistiers qui ont été volontaires pour gérer la commune pendant les 6 années à venir. Chacun pourra s'investir selon ses compétences à travers les commissions dans les nombreuses tâches qui nous attendent et je ne doute pas de leur enthousiasme. Il y aura une place de responsabilité pour chacun.

Je remercie tous les Geishousois et Geishousoises qui ont voté pour notre équipe, malgré la crise sanitaire du Coronavirus qui a touché de nombreux habitants plus ou moins gravement, certains dans un état critique pendant plusieurs semaines à l'hôpital, d'autres ayant même perdu un membre de leur famille. Nous serons à l'écoute de tous les Geishousois et ma porte sera ouverte à chacun. Nous œuvrerons pour le bien de notre commune et dans l'intérêt commun de ses habitants. Merci aussi à tous les bénévoles au service du village, des sentiers, des refuges, du fleurissement : ils sont indispensables à la commune

Je remercie le Conseil municipal sortant , le secrétariat et les services techniques qui ont œuvré pendant 6 ans au service de la commune, en réfectionnant les rues et en dotant notamment le village d'éclairages LED à faible consommation d'énergie.

Merci enfin à toutes les associations qui font vivre notre village , à nos enseignants si précieux à nos enfants , aux chasseurs qui s'efforcent de maintenir l'équilibre cyno génétique si fragile , aux brigades vertes , à l'ONF qui gère notre forêt tant malmenée , aux services publics extérieurs , qui permettent à tout un chacun de disposer d'eau , d'électricité , de téléphone et des services numériques .

Maintenant est venu le temps d'assurer la continuité et un avenir serein de notre village, à l'heure du déconfinement qui annonce une crise sociale. Il faudra se battre et se serrer les coudes, notamment pour ne pas être à l'avenir dépendant d'une commune voisine

Nous jouissons d'une situation unique par notre situation au pied de notre Grand Ballon et le Tourisme est un atout majeur pour notre avenir. Les loueurs de gîtes et les restaurants pourront vous le confirmer. Notre avenir n'est pas de devenir une cité dortoir, mais un centre de vie ouvert au monde

Fleurir notre village, mettre en valeur notre patrimoine, maintenir la qualité de nos routes et rues et leurs abords, animer le village à travers les associations, soutenir nos commerces, notre ferme - auberge et nos agriculteurs qui font de Geishouse un village rural authentique de montagne, propre et accueillants, encourager l'implantation de nouvelles familles pour maintenir notre école, sont quelque- uns de nos objectifs, tout en gérant un budget au plus près. Nous voulons maintenir et développer l'image d'un village accueillant. C'est notre préoccupation. C'est aussi et surtout l'affaire de tous les Geishousoises et Geishousois.

Et je terminerai par ceci : Comme déjà marqué dans notre tract, un proverbe africain illustre bien cette idée est : « Seul on va vite, ensemble on va plus loin. » ou « l'union fait la force »

Nous voulons faire progresser ce village pour qu'on s'y sente bien et stimuler toutes les forces vives. Geishousois, Geishousoises l'avenir de votre village est entre nos et vos mains !

Vive Geishouse !

Point n° 3 de l'ordre du jour :

Détermination du nombre des Adjointes :

M. le Maire nouvellement installé, a donné lecture de l'article L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, qui dispose que le conseil municipal détermine librement le nombre des Adjointes sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil, et a proposé au conseil municipal de fixer le nombre d'Adjointes à 3.

Il a rappelé que les Adjointes au Maire sont Officiers de Police Judiciaire et Officiers d'Etat-Civil, au même titre que le Maire, et peuvent suppléer celui-ci, en cas d'absence ou d'empêchement.

Par ailleurs, le nombre des Adjointes peut être modifié à tout moment par délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- a décidé de fixer le nombre d'Adjointes à trois.

Point n° 4 de l'ordre du jour :

Election des adjointes :

M le Maire rappelle que les Adjointes sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Mme ZUSSY TOUPIOL Caroline et M. GRUNEWALD Jean-Paul ont été désignés en qualité d'assesseurs pour le scrutin.

Il a été procédé au vote à bulletin secret des 3 (trois) adjointes comme suit :

Election du premier adjoint :

M. le Maire a proposé la candidature de M. FOURNIER Gérard

Premier tour de scrutin : le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
A déduire bulletins blancs :	1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	6
A obtenu :	
M. FOURNIER Gérard	10 (dix) voix

M. FOURNIER Gérard ayant obtenu dix voix, donc la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint au Maire et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

M. le Maire précise, qu'en application du nouvel article L 273-11 du Code électoral, les conseillers communautaires représentant les communes de moins de 1000 habitants sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau. Il s'agira du Maire et du 1^{er} Adjoint pour notre Commune qui dispose de deux sièges à l'instance communautaire, à savoir la Communauté des Communes de la Vallée de Saint-Amarin.

Election du second adjoint :

M. le Maire a proposé la candidature de M. KORNACKER Pierre-Edouard

Premier tour de scrutin : le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
A déduire bulletins blancs :	1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	6
A obtenu :	
M. KORNACKER Pierre-Edouard	10 (dix) voix

M. KORNACKER Pierre-Edouard ayant obtenu dix voix, donc la majorité absolue, a été proclamé second adjoint au Maire et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du troisième adjoint :

M. le Maire a proposé la candidature de Mme ENGLER-GASS Elodie

Premier tour de scrutin : le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
A déduire bulletins blancs :	1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	6
A obtenu :	

Mme ENGLER-GASS Elodie

10 (dix) voix

Mme ENGLER-GASS Elodie ayant obtenu dix voix, donc la majorité absolue, a été proclamée troisième adjoint au Maire et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

Point n° 5 de l'ordre du jour :

Charte de l'élu local :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire a donné lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L.1111-1-1 du même code et a remis une copie de la charte à chaque conseiller municipal.

Point n°6 de l'ordre du jour :

Désignation d'un délégué au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin :

En vertu de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie, l'organisation de la distribution d'électricité et de gaz relève de la compétence des collectivités locales.

En France, la plupart des communes adhèrent à des syndicats intercommunaux, à qui elles ont transféré leurs compétences en matière de distribution d'électricité et de gaz.

Le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin ayant son siège à Colmar, a été créé à l'initiative de l'Association des Maires du Haut-Rhin par un arrêté préfectoral du 19 décembre 1997. La commune de Geishouse est adhérente depuis 1997.

Le Syndicat a pour mission de :

- Représenter les communes adhérentes dans la distribution publique d'électricité et de gaz.
- Organiser et exercer le contrôle de la bonne exécution du contrat de concession par les concessionnaires de réseaux.
- Programmer et aider les travaux de mise en souterrain des réseaux électriques dans les communes.
- D'assurer gratuitement l'assistance aux maîtres d'ouvrage (Maires, Présidents de Communautés) pour la définition et la réalisation des travaux sur les réseaux.

Les délégués désignés par les communes et les EPCI sont les « grands électeurs » du Comité Syndical. C'est parmi eux que les membres du Comité Syndical sont élus.

Pour la commune de Geishouse, et conformément à l'article 7A des statuts du Syndicat, il y a lieu de désigner un délégué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- a désigné M. GRUNEWALD Jean-Paul en qualité de délégué au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

Point n°7 de l'ordre du jour :**Désignation d'un délégué au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges :**

Créé en 1989, le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges regroupe 197 communes réparties sur deux régions (Grand Est et Bourgogne Franche-Comté) et quatre départements (Vosges, Haut-Rhin, Territoire de Belfort et Haute-Saône).

Le Parc, géré par un syndicat mixte, s'organise autour d'un projet de territoire, « **la charte** », qui vise à assurer durablement la protection, la valorisation et le développement harmonieux de son territoire. Si le Parc est connu pour sa préservation des patrimoines, il contribue aussi au dynamisme économique de ce territoire de moyenne montagne. Pour y parvenir, son projet s'appuie sur le soutien à l'agriculture de montagne, la transmission des savoir-faire et la promotion des produits locaux. Le développement d'un urbanisme rural de qualité, l'accueil des visiteurs ou encore l'information et la sensibilisation des publics figurent aussi parmi ses actions.

Les élections municipales de mars 2020 entraînent le renouvellement des délégués des communes au Syndicat Mixte du Parc. En tant que membre du Syndicat mixte du Parc, la commune bénéficie d'un siège pour un élu du Conseil Municipal.

Relais essentiel entre la commune et le Parc, l' élu(e) délégué(e) de la commune au Parc :

- Reçoit régulièrement des informations et des invitations du Parc sur les actions et les manifestations pour en informer son Conseil Municipal et les habitants ;
- Est invité à participer à l'Assemblée annuelle, aux commissions thématiques, aux comités de pilotage sur des sujets qui intéressent sa commune ;
- Peut se présenter à l'élection du Comité et du Bureau Syndical du Parc, organes exécutifs du Syndicat mixte ;
- Peut être le relais de la commune pour solliciter des conseils des techniciens du Parc sur des projets en lien avec la charte du Parc.

Pour la commune de Geishouse, il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- a désigné Mme GRUNEWALD HIMMELSPACH Josiane en qualité de déléguée titulaire et M. STUZMANN Pascal en qualité de délégué suppléant au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

Point n° 8 de l'ordre du jour :**Désignation des représentants au sein du syndicat mixte de la Thur Amont :**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5721-2,

VU les statuts du syndicat mixte de la Thur Amont,

Considérant qu'il y a lieu désormais, à la suite de l'entrée en fonctions effectives du nouveau Conseil Municipal de procéder à la désignation des nouveaux délégués de la commune de Geishouse au sein du syndicat précité,

Considérant qu'il y a lieu, s'agissant des syndicats mixtes ouverts, de se reporter à leurs statuts, lesquels fixent les modalités de représentations de leurs membres,

Considérant qu'en vertu de l'article n° 5.1 des statuts du syndicat mixte de la Thur Amont, la commune de Geishouse dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant,

Sur le rapport de M. le Maire, il est demandé au Conseil Municipal de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein du syndicat mixte de la Thur Amont.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **A désigné M. GENG Alexis, en qualité de délégué titulaire et M. FOURNIER Gérard, en qualité de délégué suppléant au Syndicat mixte de la Thur Amont.**

Point n° 9 de l'ordre du jour :

Divers et communications

A) Date du prochain conseil municipal – 10 juillet 2020 à 20 h – rdc salle Bramaly -

M. le Maire précise qu'en application des articles L. 283 à L. 290-1 du code électoral, il convient, en ce 10 juillet, de réunir le conseil municipal pour procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs qui aura lieu le dimanche 27 septembre 2020.

Pour Geishouse, il nous est demandé de désigner 1 délégué et 3 suppléants.

B) M. Le maire a informé les membres du conseil municipal de la tenue de la séance d'installation du conseil communautaire de la Communauté des Communes de la Vallée de Saint-Amarin le jeudi 9 juillet à 20 h à la Maison du Bailli à Saint-Amarin.

C) Il sera également procédé, lors de la prochaine séance,

- a. à la création des commissions communales
- b. à la désignation des délégués du conseil municipal qui représenteront la commune dans différents organismes extérieurs et intérieurs
- c. à la détermination des délégations que le Conseil Municipal peut consentir au maire pour la gestion des affaires courantes dans le cadre de l'article L 2122-22 du CGCT.

Enfin, les délégations aux Adjoints feront également l'objet d'entretiens entre le Maire et les 3 Adjoints élus lors de la présente séance.

La séance est levée à douze heures trente minutes.

M. le Maire invite l'assemblée au verre de l'amitié à l'issue duquel a été remis un coffret de vin à M. Gilles STEGER, maire sortant ainsi qu'un bouquet de fleurs et un bon cadeau à Mme Bernadette HERR, adjointe sortante.

<p>Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la COMMUNE DE GEISHOUSE de la séance du 04 juillet 2020</p>

Ordre du jour :

1. *Installation des nouveaux élus*
2. *Election du Maire*
3. *Détermination du nombre des adjoints*
4. *Election des adjoints*
5. *Lecture de la Charte de l'élu local*
6. *Désignation d'un délégué au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin*
7. *Désignation d'un délégué au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges*
8. *Désignation d'un délégué au Syndicat Mixte de la Thur Amont*
9. *Divers et communications*

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
KIRCHHOFFER Claude	Maire		/
FOURNIER Gérard	1 ^{er} adjoint		/
KORNACKER Pierre-Edouard	2 ^e adjoint		/
ENGLER-GASS Elodie	3 ^e adjointe		/
EHLINGER Fabrice	Conseiller municipal		/
GENG Alexis	Conseiller municipal		/
GRUNEWALD-HIMMELSPACH Josiane	Conseillère municipale		/
GRUNEWALD Jean-Paul	Conseiller municipal		
STUTZMANN Pascal	Conseiller municipal		

COMMUNE DE GEISHOUSE	PV du CM du 4 juillet 2020	
----------------------	----------------------------	--

ZUSSY-TOUPIOL Caroline	Conseillère municipale		
ZUSSY Christiane	Conseillère municipale		